

Compte rendu conseil municipal du 27 janvier 2011

Mandatement des dépenses d'investissement

Le conseil municipal autorise Mr le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite de 25 % du budget primitif 2010.

Projet monument aux morts

Le maire présente le projet de réalisation d'un monument aux morts dans le cadre de l'aménagement du bourg. Un projet a été réalisé par Pierre Rousseau sculpteur au Puy en Velay. Le montant prévisionnel de ce monument est évalué à 8 700 €.

Ce projet est éligible à une subvention du ministère de la défense, le taux est de 20 % sur un plafond de 8 000 €.

Le conseil municipal mandate Mr le maire pour solliciter cette subvention. L'emplacement du projet reste à définir, l'association des anciens combattants sera associée à la conception et à la réalisation du monument.

Projet de réfection du stade

Une estimation a été réalisée par le cabinet Boyer géomètre au Puy en Velay. Le montant prévisionnel est de 31 748,75 €.

Ce projet s'est déjà vu attribué une subvention de 10 000 € du FAFA (fond d'aide au football amateur). Le conseil municipal autorise Mr le maire à solliciter une subvention de 8 000 € dans le cadre du CG2D.

3ème tranche d'aménagement du bourg

Une troisième tranche est prévue à l'entrée sud du village, le chiffrage des travaux est de 62.392 €. Le conseil municipal autorise Mr le maire à solliciter une subvention CG2D de 6.239 €. Soit 10 % des travaux.